

On a tort, à mon sens, de mettre les entreprises d'Etat sur le même pied que les sociétés ordinaires. Il suffit d'étudier la valeur des actions dans n'importe quel bureau d'agent de change, pour voir jusqu'à quel point les organisateurs de ces sociétés ont volé le public. Le Gouvernement ne devrait pas suivre un aussi mauvais exemple. Aucun avocat au courant de la loi et des principes qui en forment la base ne se prêterait à des menées de ce genre. Le Gouvernement ne devrait pas suivre l'exemple des sociétés particulières. On a tort, également, de vouloir canoniser les instigateurs de ces entreprises, de vouloir les faire passer pour des saints, de leur mettre au front une auréole, pour nous dire ensuite que nous ne devons pas critiquer leurs actes. Il n'est pas une seule dépense au sujet de laquelle on puisse refuser de renseigner les honorables membres de la Chambre lorsque nous siégeons en comité comme nous le faisons actuellement. Nous avons droit à tous les renseignements touchant les dépenses. Que doit-on garder secret?

Le secret ne s'impose aucunement quand il s'agit de la dépense des deniers publics. Le secret s'impose touchant les plans relatifs à la fabrication de certaines espèces d'armes et de munitions et à l'endroit de fabrication, ainsi qu'en ce qui a trait à la tactique militaire. Je ne réclame aucun renseignement sur ces sujets, parce que je reconnais qu'ils doivent être gardés secrets. Mais lorsqu'il est question d'acheter certains genres de munitions, nous devons savoir ce qu'ils nous coûtent et même si Hitler venait à savoir combien nous payons nos obus, nos canons et autres munitions de guerre, cela ne compromettrait en rien notre situation militaire. Cela pourrait mettre certains profiteurs dans l'embarras, toutefois, et les empêcher de trop retirer du trésor de l'Etat. Cette distinction s'impose quand il s'agit de décider ce qui doit et ce qui ne doit pas être tenu secret.

En premier lieu, aucun de ceux qui s'occupent de la chose publique ne devrait être considéré comme sacro-saint qu'après sa mort. Tant que vivent ces gens et qu'ils se consacrent aux affaires publiques, ils doivent avoir le courage de subir la critique quelle qu'en soit l'origine. En second lieu, il ne doit pas exister de cachette, de secret en ce qui touche les dépenses publiques que nous devons vérifier ici, sans les approuver à l'aveuglette. En troisième lieu, je tiens à voir ma circonscription protégée contre toute attaque par terre, par mer ou par l'air. J'ai posé l'autre jour une question à ce sujet. La question était claire, mais je n'ai pas eu de réponse.

[M. Pouliot.]

Je répète la question: Quelles mesures de protection prend-on pour défendre le comté de Témiscouata et la Rivière-du-Loup contre les attaques par terre, par mer et par l'air? J'ai aussi réclamé des renseignements touchant les camps militaires. Pas de réponse. J'ai posé certaines questions touchant les champs d'aviation. Pas de réponse. J'ai demandé des renseignements au sujet des routes. Pas de réponse. Mais j'obtiendrai ces renseignements à l'intention de la population de mon comté et de ma province tout comme j'ai obtenu une gare à Rivière-du-Loup, quelque entêté que puisse se montrer quelqu'un qui ne veut pas donner de réponse satisfaisante et j'avertis le ministre que j'obtiendrai le renseignement désiré pour le compte de mes électeurs.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 3 (le Gouvernement peut agir comme agent).

M. GREEN: Le hansard d'hier rapporte à la page 2151 que le ministre des Munitions et Approvisionnements a dit au sujet de la construction maritime:

Nous avons jusqu'ici placé vingt commandes pour des navires marchands de 9,300 tonnes.

J'ai interrompu en demandant s'il s'agissait de contrats britanniques. Une altercation assez vive s'ensuivit entre le ministre et moi-même. J'ai cru l'entendre dire qu'il s'agissait d'un contrat britannique, mais le compte rendu ne le mentionne pas. J'aimerais savoir précisément si le contrat de ces vingt navires s'exécute ou non pour le compte du gouvernement anglais.

L'hon. M. HOWE: Le gouvernement britannique a demandé de fabriquer vingt navires et les contrats ont été adjugés. Je ne saurais affirmer qu'il s'agit ici des vingt navires livrables au gouvernement britannique, mais le gouvernement canadien, à tout événement, a adjugé des contrats pour la construction de vingt navires et le gouvernement anglais nous a aussi demandé d'en construire vingt.

L'hon. M. RALSTON: Je veux dire à l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) qui nous a reproché de n'avoir pas répondu à certaines de ces questions: il avait demandé quels projets de défense nous envisagions pour le comté de Témiscouata et la ville de Rivière-du-Loup—qu'il sait parfaitement bien que nous ne révélons pas en plein Parlement les plans de défense soit pour le Canada soit pour une région du pays. Je n'ai pas l'intention de faire de déclaration à la Chambre sur nos moyens de défense. Je dirai simplement à